INSTITUTS DE FORMATION I.F.S.I. - I.F.A.S. - I.F.A.P.
CENTRE HOSPITALIER ROBERT BALLANGER
93602 AULNAY-SOUS-BOIS Cédex
Tél. : 01.49.36.71.10
Direction des Instituts de Formation.

FORMATION AIDE-SOIGNANTE	
- ***Arrêté du 7 avril 2020*** *modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture* - ***Arrêté du 12 avril 2021*** *portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture* - ***Arrêté du 10 juin 2021*** *relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.* - ***Arrêté du 09 juin 2023*** *portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture*	**RNCP 40692 - Niveau 4** **01/09/2025**

Capacité autorisée : 45 places par an dont 4 places pour les agents de service hospitaliers qualifiés (ASH-Q)

Rentrée scolaire : le lundi de la 1ère semaine de l'année civile : **le Lundi 4 janvier 2027.**

Durée des études :
Les études se déroulent sur 12 mois selon un principe d'alternance de cours théoriques et de stages cliniques.
1540 heures : 770 heures de théorie
770 heures de stage

Pré-requis :
Pas de condition de diplôme pour s'inscrire.
Avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

Produire :
- le 1er jour de la rentrée : Certificat médical d'aptitude physique et psychologique à l'exercice de la profession établi par un médecin agréé.
- au plus tard le jour de la première entrée en stage : Vaccinations conformes à la réglementation en vigueur y compris pour le coronavirus.

Sélection :
Sélection des candidats sur la base d'un dossier et d'un entretien notés sur 20 points.
Pour être admis, le candidat doit obtenir une note totale d'au moins 10/20 permettant un rang de classement compris dans le nombre de places ouvertes à la sélection.

Définition du métier
En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Les objectifs de la formation :
La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant vise à former un professionnel de santé capable d'assurer 3 missions essentielles :

1) Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie,
2) Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences,
3) Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Les 11 compétences professionnelles construites par bloc

Alternance de cours théoriques et de stages cliniques en équipe pluriprofessionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile visant l'acquisition des 11 compétences nécessaires pour répondre aux besoins de la population.

BLOCS DE COMPETENCES	COMPETENCES
Bloc 1 **Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale**	**1** - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires **2** - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
Bloc 2 **Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**	**3** - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins **4** - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne **5** - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 **Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**	**6** - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage **7** - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
Bloc 4 **Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**	**8** - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés **9** - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
Bloc 5 – **Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques**	**10** - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités **11**- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

Le programme des études

MATIERES	DUREE
Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 heures (3 premiers mois)
Suivi pédagogique individualisé	7 heures (réparties sur la formation)
Travaux Personnels Guidés (TPG)	35 heures (réparties/module)
Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 heures
Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque	21 heures
Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 heures
Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 heures
Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 heures
Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 heures
Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 heures
Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques	35 heures
Module 9 : Traitement des informations	35 heures
Module 10 :Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques associés	70 heures

Les stages d'immersion dans le milieu professionnel

Les stages sont effectués dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne avec au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end au cours de la formation.
Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Le parcours clinique :

- Période A : 5 semaines
- Période B : 5 semaines
- Période C : 5 semaines
- Période D : 7 semaines en continu
  - Les périodes A, B et C doivent permettre d'aborder différents contextes :
    - □ Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë
    - □ Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé
  - Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.
  - Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions précitées, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions.
  - La période D correspond à une période intégrative en milieu professionnel réalisée en fin de formation permettant l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.
  - La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences.
  - La période D doit porter sur les 3 missions précitées.

Les intervenants

Formateurs en soins infirmiers, enseignants experts, professionnels de santé pluridisciplinaires.

Les moyens et équipements pédagogiques

Salles de travaux pratiques et simulation, amphithéâtre, salles de TD et cours, CDI, plateforme numérique, portfolio de l'élève.

Les méthodes pédagogiques

Les cours permettent d'introduire les apports théoriques en lien avec les modules spécifiques : cours magistraux (présentiel et distanciel), travaux pratiques, travaux dirigés, travaux personnels guidés, travaux de groupe, analyses de situation, retours d'expériences.
Un accompagnement pédagogique individualisé de l'élève est mis en place afin de favoriser la compréhension et le transfert des connaissances. L'encadrement dans le milieu professionnel est réalisé par le tuteur de stage. Le suivi pédagogique est assuré par le formateur référent à l'institut de formation.

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation sont spécifiques pour chaque module de formation et comportent des épreuves écrites, orales et/ou pratiques. L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétences. L'évaluation d'un bloc de compétences comprend l'évaluation des modules de formation et des compétences en stage. L'évaluation des compétences acquises par l'élève est réalisée tout au long de la formation.
L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée à l'institut de formation ou sur le lieu du stage

- Evaluations individuelles ou collectives
- Evaluations écrites ou orales
- Evaluations théoriques ou en situation simulée

A noter : L'élève est autorisé à redoubler une fois.

La validation du diplôme d'Etat d'aide-soignant

Pour être reçu au Diplôme d'État d'aide-soignant (diplôme de niveau IV), il faut avoir validé chacun des 5 blocs de compétences nécessaires à la profession d'aide-soignant et ne pas avoir cumulé plus de 5% d'absence justifiée sur l'ensemble de la formation.

Les perspectives professionnelles

L'activité d'aide-soignant peut être réalisée en structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Les passerelles et parcours de formation

Après trois années d'expériences professionnelles, l'aide-soignant(e) peut se présenter aux épreuves de sélection pour la formation d'infirmiers(ères). Des passerelles sont possibles pour obtenir d'autres diplômes du secteur sanitaire et social comme le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP), d'ambulancier (DEA).

Les équivalences

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allégements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
- Le diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM)
- Le diplôme d'État d'ambulancier (DEA) • Le baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (Bac pro SAPAT)
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (Bac pro ASSP)
- Le Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités «à domicile», «en structure collective», «éducation inclusive et vie ordinaire»)
- Les titulaires des diplômes d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016
- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF)
- Le titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS

L'Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes nécessitant un aménagement spécifique sous réserve de l'analyse de chaque situation.

Merci de nous contacter afin d'adapter votre accueil et votre parcours de formation.

Référent handicap : **Madame Anne LORIN et Monsieur Thierry MAISTO, formateurs**

rb.ifsi.handicap@ght-gpne.fr – 01 49 36 71 10

Le financement de la formation

La formation aide-soignante est subventionnée par le Conseil Régional d'Ile de France selon critères (nous consulter)

Pour les autofinancements ou les financements par un organisme financeur le montant des études s'élève à 7 500 euros par année de formation (nous consulter pour devis)

-Frais d'inscription rentrée scolaire 2025: **100 euros**.

La qualité de vie étudiante

Salon détente, espace restauration, équipements cuisine, jardin clos, ping-pong, baby-foot, volley-ball…

Nos atouts

- Une équipe enseignante et administrative impliquée et à l'écoute des besoins des apprenants
- Un accompagnement pédagogique individualisé
- Une offre de stage diversifiée et convergente sur les 3 établissements du GHT Grand Paris Nord Est (coordination territoriale de la politique de stage) ainsi que des partenariats extérieurs
- Un cadre de formation agréable et sécurisé

Contact

Secrétariat de la formation :

- **Courriel** : rb.secret.ifsi@ght-gpne.fr
- **Tél** : 01 49 36 71 10

Adresse postale

IFAS du CH Robert BALLANGER
Bâtiment 14
Boulevard R. Ballanger
93602 Aulnay sous-bois cedex
www.ch-aulnay.fr (onglet IFSI, page formation Aide-Soignante)

N° déclaration activité de formation

11 93 123 55 93

SIRET : 20001803400120